

Echo du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 30 juillet 2013 et a débattu sur les sujets suivants :

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme : Le Maire a présenté le projet de Plan Local de l'Urbanisme (PLU) issu des travaux de la commission afin d'en arrêter le contenu. Les différents documents et cartes qui composent le dossier de PLU ont été examinés au regard des conclusions et avis résultants des échanges avec les services de l'Etat, de l'Etablissement Public qui gère le Schéma de Cohérence et d'Orientation du Territoire (SCOT) et de la Chambre d'Agriculture. Les grands enjeux de ce nouveau PLU concernent la protection des espaces naturels et de fait se traduit par une réduction significative des zones dit urbanisable afin de respecter la compatibilité avec le SCOT de la Région Grenoblois. Un second enjeu important concerne le zonage en Ah et Nh des maisons situées en dehors des zones urbanisable (U), la possibilité de changement de destination d'une dizaine de bâtiments agricoles ayant un intérêt patrimoniale et la reconnaissance du dispositif d'assainissement collectif actuel comme répondant aux exigences réglementaires. Malgré tout le schéma d'assainissement devra être actualisé, aussi, une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau pour envisager de compléter les lagunes d'un filtre à roseaux. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'arrêt du PLU communal. Le dossier est maintenant envoyé à tous les organismes qui ont des avis à donner. Il sera ensuite mis à l'enquête publique pour consultation des différents documents du PLU et des avis qui auront été émis. Le commissaire enquêteur sera à la disposition du public et étudiera toutes les remarques et sollicitations dans un rapport qu'il rendra au Maire dans le mois suivant. Le conseil municipal statuera sur les modifications éventuelles en respectant les différentes préconisations et le code de l'urbanisme.

Tarifs périscolaires : Le Conseil Municipal a donné son accord unanime pour faire évoluer le prix du repas scolaire de 3,50€ à 3,55€. Tous les autres tarifs périscolaires restent inchangés.

Divers : Le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à une demande d'acquisition d'une tablette informatique pour une classe et pour la rentrée 2013. Néanmoins, le Maire rappelle qu'une stratégie sur le renouvellement du matériel informatique est lancée au niveau de la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin et que la commune de St Bonnet de Chavagne, composante du RPI, s'associe à cette démarche.

Le Conseil Municipal a validé la proposition du Maire pour l'acquisition d'une échelle de 12 mètres d'occasion afin de permettre aux employés communaux de mieux accéder en toute sécurité aux différents bâtiments.

Le Conseil Municipal a décidé de faire effectuer une maintenance au défibrillateur par l'entreprise qui l'avait fournie.

Le Maire a informé le Conseil Municipal des différentes actions conduites par les structures intercommunales.